

## AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT

### RECEVANT DU PUBLIC

**FOYER D'ACCUEIL SPECIALISE TRIADE situé 5 rue Racine 33110 le Bouscat**

-----

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LE BOUSCAT,

VU l'article L 2212 - 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 123.1 à R. 123.55 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'ensemble des textes modificatifs du règlement de sécurité,

VU la demande de permis de construire **PC n° 033 069 17 V 0040** pour la construction d'une extension,

VU l'avis favorable avec prescriptions du Service Départementale d'Incendie et de Secours de la Gironde en date du 10 juillet 2017,

VU l'avis favorable avec prescriptions de la D.D.T.M, Service d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, en date du 20 juin 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Communale de Sécurité Incendie en date du **12 janvier 2024**,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – L'établissement recevant du public, du type J classé dans la 4<sup>ème</sup> catégorie, situé 5 rue Racine dénommé « Foyer d'accueil spécialisé Triade» – 33110 Le Bouscat, **est autorisé à poursuivre son activité à compter du 12 janvier 2024.**

**Article 2** – Cette autorisation est subordonnée à la réalisation dans les délais des prescriptions mentionnées sur le procès-verbal émis lors de la visite du **12 janvier 2024** de la commission communale sécurité incendie.

**Article 3** – Les travaux importants ultérieurs dans l'établissement susvisé ne pourront être réalisés qu'après obtention, d'un permis de construire. Les transformations ne nécessitant qu'une demande d'autorisation de travaux ne pourront être réalisées qu'après avis de la Commission de Sécurité compétente conformément à l'article R 123-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**Article 4** – La défense contre l'incendie de ladite installation sera assurée en premier appel par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (Tél : 18)

**Article 5** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Préfecture de la Gironde
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Madame la Commissaire chef de la division centre de la circonscription de Police Nationale de Bordeaux
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bouscat

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat, 22/01/2024

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,  
En charge de la sécurité, Mobilité,  
Anciens Combattants

Alain MARC

